

# Le Petit Villiers

n°12



## Editorial

Cela fait déjà cinq mois que vous nous avez accordé votre confiance et la nouvelle équipe municipale très enthousiaste est au travail ! Nous avons été très sensibles à ce soutien et nous vous remercions très chaleureusement.

Pour des élus, travailler et gérer une commune de notre taille, c'est un travail d'équipe. Aussi, tous participent au travers de commissions communales. C'est ce que vous explique l'article consacré aux commissions. Immédiatement après notre élection, nous nous sommes

attachés à travailler rapidement sur certains thèmes de nos propositions de programme et je suis sûr que vous en voyez déjà les résultats, aussi bien sur les travaux en cours que sur la qualité de vie et des relations entre tous.

L'atmosphère est désormais détendue et agréable, j'en veux pour preuve la réussite des diverses manifestations, le feu d'artifice, les retransmissions des matchs de football avec leurs à-côtés, ou encore la dernière édition de la fête des sports où j'ai vu des habitants joyeux et heureux d'être ensemble.

Gérer c'est aussi prévoir les dépenses et les recettes de l'année, et notre argent, constitue comme on le dit communément, le « nerf de la guerre ». Aussi, comme nous vous devons

de l'information sur ce sujet, un article de ce journal y est consacré et vous y trouverez une représentation synthétique du budget voté fin avril par la nouvelle équipe.

Ce début de mandat est aussi le temps de la mise en place de certaines nouveautés que nous avons le plaisir de vous commenter dans ce numéro.

A l'heure où ce journal paraît, l'été et les grandes vacances sont derrière nous. Il est donc temps pour moi de vous souhaiter une bonne rentrée, que vous soyez élèves, étudiants, retraités ou actifs, et de la réussite pour ceux qui seraient en recherche d'emploi.

Gilles GATTEAU  
Maire

### JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Directeur de la publication :** Gilles Gatteau - **Coordination :** Philippe Dothée - **Comité de rédaction :** Nadia Ben Yelles, Stéphane Burnichon, Philippe Dothée, Florence Feuillard, Gilles Gatteau, Violaine Gatteau, Yoann Hessemans et Claude Pierquin - **Mise en page :** Valérie Maffre - **Impression :** Photolabo Hassler



## Un budget 2014 maîtrisé et qui finance nos engagements

**Le budget 2014 qui a été adopté le 24 avril dernier est dans la lignée des budgets du mandat précédent.**

Il se caractérise par :

- la maîtrise des dépenses dites « de fonctionnement » à un niveau équivalent à 2013. Elles comprennent des dépenses annuelles ordinaires de la vie courante telles que les dépenses administratives, de gestion, sociales, les salaires et indemnités de fonction et les amortissements. Mais aussi les dépenses d'entretien qui sont impératives si l'on veut maintenir un état normal de notre patrimoine conséquent et de nos différents réseaux.
- des investissements bien préparés, utiles à tous, qui améliorent notre commune et par voie de conséquence notre qualité de vie.

Voici les principales données à retenir de l'exercice budgétaire tel qu'il est prévu en 2014 :

### Les principaux chiffres

#### Budget communal :

- Fonctionnement : 1080101 €
- Investissements : 565414 €

#### Budgets annexes :

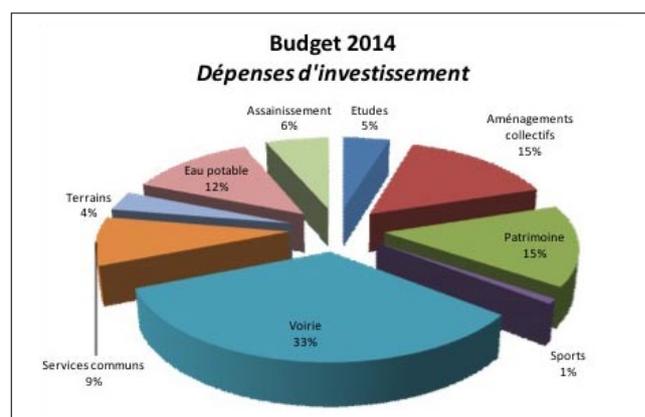
- Assainissement : 146470 €
- Eau : 169217 €
- Action Sociale (CCAS) : 9884 €

Ces chiffres et les pourcentages qui suivent, comprennent des réserves qui même si elles ne sont pas consommées pendant

l'exercice, doivent figurer dans la présentation d'un budget qui se doit d'être équilibré en dépenses comme en recettes.

### Les dépenses

Nous vous les présentons sous une représentation groupée du budget principal et des budgets annexes.

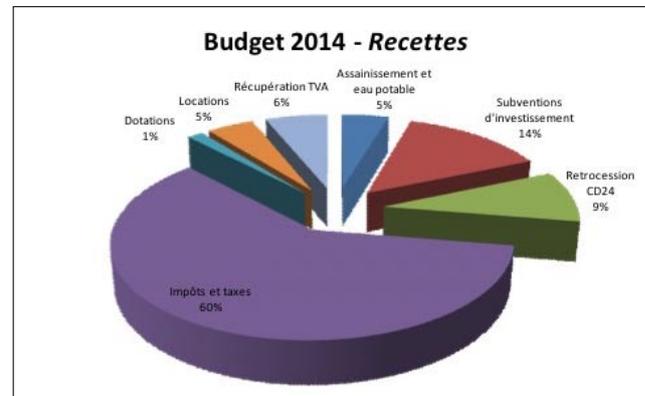
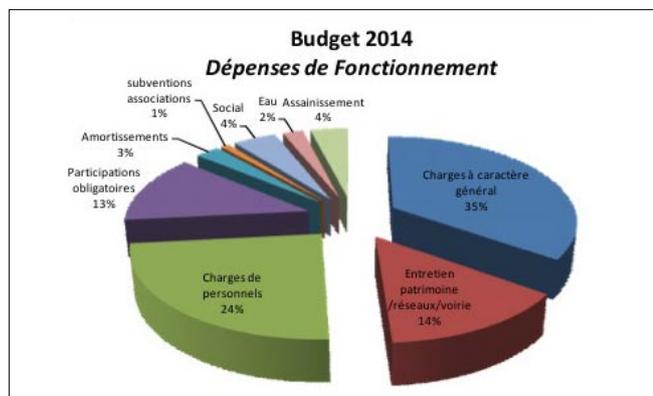


### Les recettes

Elles sont elles aussi présentées sur un graphique qui regroupe les recettes attendues du budget communal et des budgets annexes.

Les ordres de grandeur de ces différentes recettes sont :

- budget communal 1046300 €.
- budget assainissement 24000 €.
- budget eau 26000 €.



Les taux des impôts locaux ont été votés sans être modifiés, ce qui fait que tout en commençant à financer nos engagements du nouveau mandat, qui comprennent une politique d'investissement soutenue, ils restent inchangés depuis 2008. Les variations que vous pourrez noter sur vos avis d'impôts ne proviendront donc que d'une augmentation des bases de calculs déterminée par l'état, ou éventuellement des autres taux : Région, Département ...

## Travaux sur la place et rue de Fleury.

Ces derniers mois, des travaux d'importance ont eu lieu sur la place et rue de Fleury. Il s'agissait à la fois de modifier quelque peu la circulation des voitures et des piétons pour se conformer au plan d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'en profiter pour requalifier les aménagements. C'est ainsi que nous sommes passés de bordures béton et de trottoirs bitumés noirs à des bordures et un pavage en grès alliant ainsi l'esthétique à la sécurité.

A cet égard, nous tenons à remercier tous les habitants et bien sûr parmi eux, les riverains, qui ont su endurer ces semaines de travaux parfois bruyants et souvent salissants.

Le plan d'accessibilité auquel nous venons de faire allusion concerne naturellement tout le village et nous amènerons à terme toutes les rues avec la même exigence de qualité. Cela prendra du temps car il faudra au préalable s'assurer qu'il ne reste plus rien à enfouir et réaliser certains aménagements de sécurité concernant

la visibilité, la circulation des voitures, des cyclistes et des piétons. Enfin, tout ceci représente une dépense totale conséquente qu'il conviendra d'étaler dans la durée pour ne pas trop grever les finances communales.

Les riverains de la rue Cambot ont, quant à eux, manifesté à plusieurs reprises leur inquiétude à propos de la vitesse excessive des véhicules passant devant chez eux. Pour tenter d'y répondre dans les meilleurs délais, les élus de la commission travaux et les riverains élus ont engagé une réflexion pour mettre à l'épreuve quelques dispositifs.

Prochainement, un ralentisseur sera installé dans la rue, approximativement à la hauteur du terrain multisports du parc de la mairie, trois panneaux stop à l'entrée du domaine de la Gardiole (deux pour chaque sens de circulation rue Cambot et un à la sortie du domaine) pour radicalement casser la vitesse. Le dispositif sera complété



par une saignée oblique à la sortie du village lorsque la rue Cambot devient un chemin. Cela permettra tout à la fois de ralentir la vitesse et un meilleur écoulement des eaux.

Cette façon de procéder a le double avantage d'offrir une solution rapide à vos attentes et de vérifier à l'usage, la pertinence de nos propositions avant des aménagements de plus grande envergure.

**Vous craquez ? Vous êtes submergés par les prospectus et autres offres publicitaires qui inondent votre boîte aux lettres ? Il y a une solution : collez cet auto-collant STOP PUB sur votre boîte et vous verrez le flot s'endiguer. La deuxième bonne nouvelle est que cet auto-collant est disponible en mairie pour ceux que cela intéresse**



## QUIZZ

### CONNAISSEZ-VOUS BIEN VOTRE COMMUNE ?

**1. Comment s'appelle notre église ?**

- a. Eglise Saint -Jacques
- b. Eglise Saint-Éloi
- c. Eglise Saint-Firmin

**2. Quelle est l'origine du nom « Rue de la Bascule » ?**

- a. Le pont bascule qui enjambait la RD 372
- b. Le pont bascule qui pesait les récoltes
- c. Une glissière à foin dans la ferme riveraine

**3. Quelle est la signification de « Villiers-en-Bière » ?**

- a. Grand domaine agricole de la plaine
- b. Village au bord du petit ruisseau
- c. Hameau enterré

**4. Au dernier recensement de 2011, combien d'habitants comptait Villiers-en-Bière ?**

- a. 196
- b. 218
- c. 231

**5. Quelle est la superficie de la commune ?**

- a. 8,5 km<sup>2</sup>
- b. 9,3 km<sup>2</sup>
- c. 10,8 km<sup>2</sup>

**6. Au cours de quelle décennie a été construit le centre commercial Carrefour ?**

- a. Les années 60
- b. Les années 70
- c. Les années 80

**7. Quelle personnalité n'a jamais vécu à Villiers-en-Bière ?**

- a. Philippe Néricault Destouches
- b. Adhémar Barré de Saint-Venant
- c. L'abbé Prévost

**8. Comment s'appelle le seul cours d'eau qui arrose Villiers-en-Bière ?**

- a. L'École
- b. Le Ru de la Mare aux Évées
- c. Le Rebais

1 B, 2 B, 3 A, 4 B, 5 C, 6 B, 7 C, 8 B



## L'école à Villiers-en-Bière

**Profitez de cette saison où la rentrée scolaire est dans toutes les fêtes, pour évoquer le temps où, pendant une soixantaine d'années, Villiers a pu disposer de sa propre école.**

En cette fin d'année 1900, le conseil municipal, convoqué par M. Zéphir Carré, maire du village, se réunit en session extraordinaire. Une lettre du préfet vient en effet de mettre la commune en demeure de construire ou d'aménager une école. Les conseillers en acceptent le principe et décident de s'adjoindre les services de M. Baustert, architecte à Melun, qui a récemment construit la mairie du village sur la place.

Depuis 1881, l'enseignement primaire, gratuit et laïque, est devenu obligatoire. Jusqu'à présent les enfants de la commune en âge scolaire fréquentaient les écoles des communes voisines moyennant une participation financière municipale calculée au nombre d'enfants inscrits. En 1881, précisément, le traitement de M. Randon, maître de Vosves (et simultanément secrétaire de mairie à Villiers) est de 800 francs dont 400 sont versés par la commune de Dammarie et autant par celle de Villiers, le chauffage de la classe, 44 francs pour Dammarie et 40 pour Villiers, la location du bâtiment 150 francs pour chaque commune, l'entretien du mobilier, respectivement 15 et 10 francs.

Vers 1895, la comtesse Gramont d'Aster, propriétaire du château du Bréau, avait bien proposé d'offrir un terrain sur le territoire de Villiers pour y scolariser les enfants de la commune mais aussi ceux du hameau voisin de Vosves dépendant de Dammarie-lès-Lys, mais cette dernière avait finalement décidé de faire cavalier seul.

En février 1901 donc, le conseil étudie la possibilité de construire l'école à Villiers même, près de la mairie existante. C'est finalement en février 1902,

que le conseil approuve les plans et le devis du ... quatrième projet, modifié à la demande de la commission des bâtiments départementaux et communaux, pour une somme de 14058,89 francs.

Le village est petit, l'école sera mixte. En mars 1903, le préfet annonce un secours de 7230 francs accordé à la commune mais lui demande



simultanément de voter un emprunt pour financer le solde. Le conseil obtempère et demande un emprunt sur 20 ans à la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'une subvention. Au final, la construction de l'école coûtera 16 444,68 francs.

Le 25 novembre 1903, l'école est construite. Faute de place dans l'immédiate proximité de l'école, la cour de récréation jouxte l'église Saint-Éloi sur l'emplacement de l'ancien cimetière déménagé deux ou trois ans auparavant ! On trouve encore 5 des 6 tilleuls qui protégeaient la cour du soleil et qui entourent aujourd'hui une table de pierre dont le plateau provient du dallage de l'église restaurée dans les années 70.

Dès lors les instituteurs vont se succéder :

- Marguerite Pleuchot en 1906, Julia Guinault en 1926, Germaine Meignié en 1930, M<sup>lle</sup> Simone Blain à partir de 1942, devenue M<sup>me</sup> Calazelle en 1949, Suzanne Carrat en 1952.

M<sup>me</sup> Pipelard sera la dernière institutrice allant jusqu'à faire la classe à ses propres enfants. L'école ferme définitivement ses portes en 1961, faute d'élèves en suffisance. L'école communale et la mairie, constructions en meulière typiques du lieu et de l'époque, la III<sup>e</sup> République de Jules Ferry, seront démolies après 75 années de bons et loyaux services, lorsque la commune se portera acquéreur en 1977 du parc de 5 hectares qui abrite l'actuelle mairie et ses dépendances. Aujourd'hui, sur le terre-plein central de la place, le puits et la pompe à eau sont les derniers vestiges de cette époque.



La classe de Suzanne Carrat, année 1952

## A votre santé !

*Nadia Ben Yelles, élue municipale, est biologiste et docteur en médecine. Elle rédigera désormais une rubrique dans laquelle elle abordera divers thèmes de santé publique.*



### L'hypertension artérielle et le diabète

L'hypertension artérielle et le diabète constituent deux facteurs de risques cardio-vasculaires responsables d'atteintes des artères : c'est dire s'il faut les tenir à l'œil !! Chacune devant être rigoureusement prise en charge lorsqu'elles existent, car les risques s'en trouvent augmentés.

Le diabète atteint les petits vaisseaux sanguins (micro-vasculaires) se trouvant dans l'œil, dans le rein et peut atteindre les gros vaisseaux (macro-vasculaires), artères du cœur, du cerveau. Le contrôle tensionnel est important et plus encore chez le sujet présentant un diabète puisque les études montrent que des complications cardio-vasculaires peuvent être induites par l'hypertension artérielle. Il est à retenir que chez un diabétique la tension artérielle ne doit pas dépasser 13/8. La glycémie (sucre dans le sang) et l'hémoglobine glyquée, permettant d'évaluer un diabète sur une période de temps plus longue, sont deux examens simples et importants contribuant à la

recherche et au contrôle du diabète. Tout comme la micro-albuminurie et la protéinurie, deux simples analyses d'urine que l'on prescrit à des fins de surveillance de cette affreuse bête.

Le contrôle de la glycémie et celui de la tension artérielle sont très importants pour la prise en charge du diabétique ainsi que le bilan lipidique (cholestérol, triglycérides ...), contribuant à la maîtrise des facteurs de risques cardio-vasculaires tels que l'infarctus du myocarde, l'accident vasculaire cérébral ou l'insuffisance rénale.

Une alimentation saine et équilibrée peut largement contribuer à limiter les risques : regardez moins vers le gras, la charcuterie ou les fritures et plus vers les fruits, légumes, poissons, viandes blanches ou maigres. Ajoutez à cela une modération dans l'alcool et des apports en sucres moins importants (halte aux bonbons et autres douceurs !!!). Pour parfaire le tout, une vingtaine de minutes par jour d'exercice physique, dont l'importance n'est plus à démontrer surtout chez le patient diabétique,

hypertendu ou ayant les deux pathologies. Marche, jogging, vélo, profitez de l'environnement privilégié de Villiers-en-Bière, vous n'avez aucune excuse !

À la moindre alerte ou doute, ne pas hésiter à consulter son médecin traitant, c'est lui qui vous connaît le mieux et vous prendra en charge de la meilleure manière. Donc il n'y a pas à redouter quoi que ce soit, c'est de la simple prévention qui peut améliorer la qualité de vie de tout un chacun.

### BON À SAVOIR

En plus de votre propre surveillance, la CPAM vous propose gratuitement tous les 5 ans, en regardant votre boîte aux lettres ou en téléphonant aux centres d'examen de santé proches de votre domicile (rapprochez-vous de votre mairie), ce type de bilan et bien d'autres : analyses biologiques (sang, urines...), bucco-dentaire, examen médical.

Et en fonction de l'âge et de l'état de santé de chacun et de ses facteurs de risques, des examens complémentaires peuvent être réalisés.





## Installation du nouveau conseil municipal

Suite aux élections de mars 2014, une équipe renouvelée a pris ses fonctions. Comme vous le savez, administrer une commune demande du temps et de l'énergie et il y a du travail pour tous les élus. C'est la raison pour laquelle les tâches ont été réparties selon les compétences, les appétences et les disponibilités de chacun. Voici donc qui fait quoi au sein de votre conseil municipal :



**Gilles GATTEAU, Maire**

Président de toutes les commissions communales, représentant dans les syndicats, vice-président de la communauté de communes, et participant à des réunions de commissions intercommunales.



**Alain TRUCHON**

1<sup>er</sup> adjoint délégué, grands travaux et actions relatives aux conditions d'hygiène et de santé publique sur les réseaux et à la piscine, membre des commissions municipales : appels d'offres, travaux environnement - urbanisme. Représentant dans les syndicats : Electrification (SDESM) - SMEP de Fontainebleau - Parc Naturel Régional. Délégué communautaire.



**Gérard ROUX**

2<sup>ème</sup> adjoint délégué, sécurité, accessibilité, contrôle des finances communales, membre des commissions municipales : appels d'offres - travaux-environnement - urbanisme - administration, finances et économie. Représentant dans les syndicats : Electrification (SDESM) - Ru de la Mare aux Evées (SIARME) - Parc Naturel Régional-Chambre d'agriculture.



**Violaine GATTEAU**

3<sup>ème</sup> adjointe déléguée, animation des actions municipales administratives, marchés publics, gestion des achats, membre des commissions municipales : appels d'offres - travaux environnement - urbanisme - communication interne et externe - animation du village - administration, finances et économie - politique sociale - CCAS. Représentante dans le syndicat SMEP de Fontainebleau. Déléguée communautaire.



**Nadia BEN YELLES**

Conseillère municipale, membre des commissions municipales : appels d'offres - communication interne et externe - Politique sociale-CCAS. Représentante dans le syndicat Chambre des métiers.



**Stéphane BURNICHON**

Conseiller municipal, membre des commissions municipales : appels d'offres - communication interne et externe - animation du village - politique sociale - CCAS. Représentant dans le syndicat Chambre des métiers.



**Philippe DOTHÉE**

Conseiller municipal, membre des commissions municipales : travaux, environnement-urbanisme - communication interne et externe. Représentant dans les syndicats : Ru de la Mare aux Evées (SIARME) - Parc Naturel Régional - Collège Christine de Pisan.



**Florence FEUILLARD**

Conseillère municipale, membre des commissions municipales : communication interne et externe - animation du village - politique sociale - CCAS. Représentante dans les syndicats : Parc Naturel Régional - Chambre des métiers - Collège Christine de Pisan.



**Angélique FOULLEY**

Conseillère municipale, membre des commissions municipales : urbanisme - administration, finances et économie. Représentante dans les syndicats : Parc Naturel Régional - Chambre des métiers - Collège Christine de Pisan.



**Yoann HESSEMANS**

Conseiller municipal, membre des commissions municipales : appels d'offres - communication interne et externe - animation du village - politique sociale - CCAS.



**Claude PIERQUIN**

Conseiller municipal, membre des commissions municipales communication interne et externe - politique sociale - CCAS.



## APPEL À CANDIDATURE

Villiers-en-Bière a la chance de posséder une chapelle vieille de bientôt huit siècles dont les portes, à notre grand regret, restent souvent fermées.

Or, ce lieu bénéficie d'une très bonne acoustique et, en dehors de son utilisation pour des cérémonies religieuses devenues rares, pourrait faire le bonheur de chanteurs et accueillir des répétitions musicales dans un cadre exceptionnel.

Si, dans la population du village,

certains portent un intérêt au chant et à la musique nous serions heureux qu'ils se fassent connaître auprès de l'AVEB ou de la mairie, pour laquelle ce serait un plaisir d'ouvrir les portes de ce lieu d'exception à des personnes qui sauront le respecter.

**AVEB 01 64 79 02 15**

<http://aveb.e-monsite.com>

**Mairie de Villiers-en-Bière :**  
**01 64 79 50 25**



## ETAT CIVIL

### Bienvenue à :

- Idryss AMARO, né le 16 mai 2014
- Roxane BRAJON, née le 16 juillet 2014
- et à l'arrivée dans la famille BODOT d'une petite Maëlys, née le 29 juillet 2014

### Vœux de bonheur à :

- ♥ Laurent LE PANSE et Camille NALES, mariés le 13 septembre 2014

**Votre association L'AVEB vous propose cette année, à partir du lundi 8 septembre :**

**de la GYMNASTIQUE, du YOGA, du TAI CHI CHUAN, un atelier ENCADREMENT/CARTONNAGE et un atelier VITRAIL.**

Les cours de gymnastique, de yoga et de tai chi chuan sont ouverts aux débutants comme aux confirmés, nos professeurs sont diplômés et offrent un enseignement de très bonne qualité. Ils se déroulent dans la salle des Granges dans le respect des limites de chacun, le seul but étant d'être bien dans son corps et sa tête.

### RAPPEL DES HORAIRES :

#### **Gymnastique,**

le lundi et jeudi de 18h30 à 19h30

#### **Yoga,**

le mardi 10h00 à 11h30 et le jeudi de 8h45 à 10h15

#### **Tai Chi Chuan,**

le mercredi de 19h00 à 20h00

Et toujours la bibliothèque le mercredi de 16h00 à 19h30

Les ateliers encadrement/cartonnage et vitrail sont installés à l'étage, salle Lugan.

Atelier vitrail le lundi de 14h30 à 17h30 (à partir du 6 oct)

Atelier encadrement/cartonnage le mardi, trois sessions de 09h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00 et 17h00 à 20h00

Venez les découvrir, nous vous offrons 2 cours d'essai gratuits, à très bientôt.

Notez nos prochaines activités ponctuelles :

- sortie découverte champignons le mercredi 29 octobre
- Halloween pour les enfants le 31 octobre, le Téléthon le samedi 6 décembre.

**Renseignements au 06 15 91 34 62  
ou sur notre site  
<http://aveb.e-monsite.com>**





## LE TENNESSEE MOCKINGBIRD SAISON 2014-2015

La danse country reprend pour tous, **le mercredi 17 septembre à 20h** à la Bergerie où les inscriptions se feront sur place et où les débutants pourront découvrir cette discipline.

Le Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière, son professeur Florence Feuillard et l'équipe de responsables, se feront un plaisir de vous accueillir pour vous proposer de la danse country en ligne chaque mercredi et en couple certains mardis (jours à déterminer).

Chacun aura la possibilité de se divertir, de faire des rencontres et partager des moments de convivialité à travers la danse et la country-music. Vous pouvez danser à tout âge. Alors venez vous amuser et vous détendre.

[www.tennessee-mockingbird.com](http://www.tennessee-mockingbird.com)

## SCRAPBOOKING

Que ce soit pour faire un cadeau ou un album, le scrapbooking vous offre la possibilité de mettre en valeur vos photos familiales. Vous pouvez aussi réaliser des cartes ou des décors de table et les idées ne manquent pas pour conserver ses souvenirs de vacances. Une séance par mois, à 18h30, dans les locaux de la bibliothèque.

**Planning 2014 : les jeudi 26 septembre, 16 octobre, 6 novembre et 4 décembre.**

Renseignements au **06 64 97 21 31**



## LES NEWS EN BREF...



### — Déjà fait :

- Les trottoirs pavés de grès sur la place et rue de Fleury
- Mise en place et réglage d'un limiteur de son dans la Bergerie avec asservissement à la fermeture des portes et fenêtres sur cour.
- Organisation et tir du feu d'artifice de sept communes du Pays de Bière
- Pour les fans de foot, retransmission aux Granges et sur grand écran de deux matchs de la Coupe du Monde, précédé d'un barbecue convivial
- La traditionnelle Fête des Sports avec de nouvelles activités
- Du mobilier neuf pour la piscine et du mobilier remis en état pour la mairie
- Réfection du grillage de notre tennis municipal
- Reconstruction d'une partie du mur du parc de la mairie avec le concours financier du Parc Naturel Régional

### — En cours :

- Des aménagements de sécurité routière rue Cambot et à l'entrée du Domaine de la Gardiole. Attendus par les habitants du quartier ces aménagements vont être réalisés prochainement (voir article Travaux rue de Fleury)
- Un réaménagement des trottoirs de la Glandée pour répondre aux attentes des riverains. Un avant projet existe et sert actuellement de base de réflexion pour une réalisation à venir
- La demande de permis de construire de la réhabilitation complète des ateliers techniques municipaux déposée et en cours d'instruction à la DDT
- La recherche d'un bureau d'études pour concevoir le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement de l'actuel POS légalement condamné à fin 2015
- Une réhabilitation importante de la salle Lugan prévue sur une période de plusieurs mois entre 2014 et 2015
- La refonte de notre site communal,

## LA NOUVELLE ÉQUIPE EST AU TRAVAIL ...

prise de contacts et études avec des spécialistes

- Le lancement à venir d'une étude diagnostique des eaux pluviales sur la commune d'ores et déjà votée par le conseil municipal
- Reconstruction de parties du mur du parc de la mairie (tranche 2 et 3)
- Réhabilitation des murs intérieurs de la sacristie
- Réhabilitation de plusieurs meubles de l'église

Les demandes de subvention sont soit déjà accordées soit en cours auprès du Parc Naturel Régional qui finance à hauteur de 60% des dépenses engagées.

**Il va sans dire que toutes ces études et travaux divers ont déjà été prévus dans les investissements et budgétés en conséquence.**

